



Projet associatif 2020-2024

Le constat du projet 2016-2020 nous pousse à repenser complètement le rôle, les actions du comité et d'envisager de faire avec une structuration régionale qui nous a fait passer de 1440 licenciés en 2016-2017 à 1243 en mai 2020. (Avec un avenir encore plus sombre à la suite des événements sanitaires de ce début d'année 2020).

Nous avons vu la perte de 200 licenciés-es- qui aurait être plus encore mais masqué par les nouvelles pratiques- la mise en sommeil de 3 clubs et 2 autres ont annoncé mettre leur association en sommeil ou se mettre changer de fédération (UFOLEP et handisport).

Les efforts concentrés sur la qualité ont eu comme finalité un éloignement des clubs vis-à-vis du comité. Les stratégies mises en place n'ont pas eu les réponses attendues.

Pourtant, des clubs ont mis en place des sections Baby-Hand (qui ont réduit le nombre de perte de licence), des vellétés naissent de mettre en place du sport pour tous, des clubs montrent des envies de prendre le risque de devenir employeur, d'autres montrent des envies de se reconstruire.

La fusion depuis 3 saisons et demie à donner lieu à un constat négatif issu des clubs, tarifs trop élevés pour tout factures reçues, des règles régionales passées en force pour sans investir les comités. Qui créer un éloignement de la formation, du soutien et de la disponibilité- sans parler de l'excellence sportive. Des discours plus enclins au centralisme et à l'individualisme de la part de la part d'ambitieux ou de nombriliste.

Le bilan est bien pauvre, moins 200 licenciés-es, 3 clubs mis en sommeil, un niveau de formation faible et un engagement dans le mouvement fédéral en total chute libre et un désamour complet pour un système centralisé et accessible au plus riches et moins isolés.

Mais un bilan qui donne à ouvrir les yeux sur le VRAI du comité en ce début du 21^{ème} siècle et qui nous force à vouloir finir ce premier quart du 21^{ème} siècle en changeant de visage auprès des vrais acteurs du handball les « clubs » et pour nous les clubs Bourbonnais.

Avec l'arrivée depuis 1 saison et demie, d'un nouveau conseil d'administration, de nouvelles lois de constitution du comité, ce dernier prend un souffle plus adapté aux vraies demandes des Bourbonnais (sans faire de patriotisme) et en offrant des offres de services vraiment utiles avec de vraies stratégies de déploiement et d'accompagnement.

A l'aube de la saison 2017-2018, on nous a dit il va falloir changer votre fonctionnement (message dicté mais pas appliqué par les « dictateurs » (au sens celui (ici la structure) qui a prononcé cette phrase et pas le dirigeant despotique), le bureau directeur du comité de l'Allier l'a bien entendu et a mis 3 saisons pour le réfléchir et acquérir les compétences utiles à son projet 2020-2024 pour les clubs Bourbonnais. L'urgence est d'améliorer la qualité d'accueil dans des clubs. L'accueil au sens être compétent, être rassurant pour les adhérents.

Et pour développer des compétences il faut que les bénévoles passent du temps sur le terrain avant tout avec un accompagnement adapté à Ses problèmes. Le paradigme de la formation fédérale pour un sport compétitif pour tous où il suffisait d'avoir des notions d'animations d'une pratique, des connaissances très sommaires sur une activité, des apports législatifs scolaires et des notions rapides de gestion, n'est plus un modèle efficace (mais il est toujours prôné par les décideurs régionaux). Le développement de la bulle internet, des réseaux sociaux, des outils de communication ergonomique sont autant de moyens de repenser les apports théoriques. Cependant la nourriture informationnelle facilement accessible (projet de partage du 21^{ème} siècle) n'ont de sens que si les apports techniques et pratiques sont complétés par un accès rapide et proche (développement des réseaux de transport et d'accès matériel et humain => projet d'acquisition du 21^{ème} siècle). Chaque nouvelles connaissances/compétences apportent de nouvelles questions et nécessite un accès direct et rapide.

Le projet 2020-2024 sera donc de répondre à ses nouvelles questions en complément des apports fédéraux.



Tout ceci bien sûr sans négliger les aspects ordinaires des devoirs d'un comité de handball.

Ce projet 2020-2024 ne change pas de cadres, mais ceux-ci sont remplis avec de nouvelles couleurs quelques peu différentes d'autrefois :

- 1 La formation des entraîneurs et des bénévoles – élargir les qualités d'accueil et de prospection.
- 2 Les nouveaux « Handballs » : aide à la création.
- 3 La création et l'aide aux nouveaux clubs -
- 4 L'aide à la création d'emplois- élargir les qualités d'accueil, de présence dans les milieux scolaires.
- 5 La communication- être visible au plus grand nombre et sur un maximum de réseaux.
- 6 La féminisation.

1. La formation des entraîneurs et des bénévoles

Le constat est amer depuis la mise en place du projet 2016-2020, toujours un seul club en championnat national, plus que deux équipes au niveau régional (contre 4 de 2016 à 2020). Très peu d'équipes jeunes qui figurent en haut des classements régionaux.

Néanmoins, toutes les personnes investies auprès des pratiquants-es formules les mêmes souhaits :

- Mieux connaître le handball
- Mieux gérer un groupe
- Pouvoir avoir des réponses adaptées à chacun et au plus près.

1.1 L'accès à tout un chacun aux formations du comité :

1.1.1 Le passeport Allier (Cf : document de cadrage « Passeport Allier ») : Trois volets :

- Dirigeants
- Arbitrage du handball
- Apprentissage du handball

1 seul principe :

Nos salariés, qui sont diplômés par la FFHB et d'état, devront former les acteurs des clubs afin d'améliorer leurs compétences et la qualité d'accueil. Ceci passera par la mise en place de moments de formations, d'intégration au stage des sélections départementales, de temps d'échanges, de soirées techniques arbitrages ou dirigeantes, de suivis individualisés des clubs et des entraîneurs. L'organisation se fera via un découpage du département de l'Allier en trois secteurs : secteur A = Nord-Est, secteur B = Sud et secteur C = Ouest, ce qui permettra de la proximité entre les clubs Bourbonnais. Cette organisation sera gratuite pour les clubs bourbonnais et suivie par le comité. Cette organisation a pour but, de familiariser les bénévoles des clubs à la formation et d'inciter ceux-ci à poursuivre un cursus de formation dans l'architecture fédérale et d'état selon leurs envies et disponibilités.

Cette recherche d'élévation des compétences (déjà en vigueur depuis 2 saisons et très appréciée) sera coûteuse en temps pour nos salariés et en argent pour leurs déplacements. Mais des remédiations sont déjà en place, les relations avec les écoles sont toujours dévolues au comité mais les échanges de proximité- autrefois assurés par les comités – seront assurés par les salariés-es des clubs et ou aux bénévoles qui auront suivis la formation académique adaptée aux principes d'interventions dans une école.

La formation devient un service à part entière aux clubs par sa proximité et son adaptabilité devra déterminer l'organisation nécessaire pour réussir. Cette formation doit être la plus personnalisée possible donc elle doit se faire dans les clubs et avec une fréquence élevée pour être efficace.



Le déplacement de nos salariés aura un coût financier important que le comité ne pourra pas supporter tout seul. Une piste serait d'organiser leur journée de travail en incluant une partie rentable et une partie formation gratuite. Il sera peut-être aussi nécessaire de salarier une nouvelle personne ou de faire de la mise à disposition avec les salariés des clubs pour leur libérer du temps sur les aspects de cadrage.

Il est aussi possible de s'orienter vers des séances payantes de Handfit dédiées aux CE d'entreprises ou du Babyhand le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires (automne, hiver et printemps) et ainsi toucher un public qui n'est plus compétitif ou qui ne l'est pas encore.

Nous pouvons proposer un package aux clubs avec une collaboration dans l'organisation de la journée. Le comité forme les entraîneurs, anime des actions de développement et les clubs gèrent la logistique.

A noter que le Handfit et le Babyhand sont de potentielles ressources financières pour les clubs et le comité.

2. Les nouveaux « Handballs » : aide à création :

La nouvelle tendance des habitudes et les besoins de la société française, nous oblige à envisager une mutation de la pratique sportive. Nous devons prendre conscience et faire prendre conscience que le handball de compétition n'est plus la priorité des nouveaux pratiquants mais le bien-être, les liens sociaux et le plaisir.

C'est pourquoi dans le cadre de la mise en place par la Fédération Française de Handball des nouveaux « Handballs » :

- Babyhand,
- Handfit,
- Hand à 4,
- Beach-Hand,
- Hand-Ensemble, comprenant le Hand-fauteuil et le Hand adapté,

Le Comité départemental de handball de l'Allier doit – après la phase de sensibilisation du précédent projet –

Après trois années (projet 2016-2020) de présentation et de création isolée de section des autres pratiques du handball (Baby-hand, handfit, Hand à 4, hand-fauteuil et Beach Handball).

Le projet 2020-2024, aura pour objectif d'accompagner les clubs dans la mise en place réelle et pérenne de section faisant pratiquer ce nouveau handball.

Chaque pratique de handball fera l'objet de :

- D'aide à la mise en place d'un plan de création de la section envisagée.
 - Aide sur les aspects stratégique.
 - Aide sur les aspects opérationnels en interne vers l'externe des structures,
 - Orientation vers les formations adaptées pour accueillir les différents publics.
 - Suivi et mise en lumière.
 - Soutien matériel ou financier

Les visées de la mise en place de ces pratiques doivent :

- Être adapté aux contextes locaux dans lesquels se situe le club (être d'intérêt publique pour le tissu local ≠ projet mise en place pour répondre à une envie).
- Devenir une valeur ajoutée pour le club, dans son image locale et son développement.

3. La création et l'aide aux nouveaux clubs

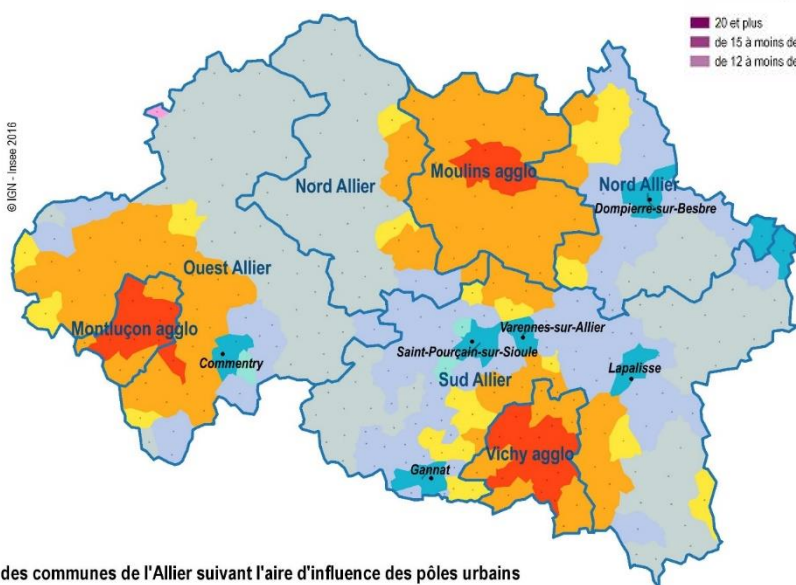
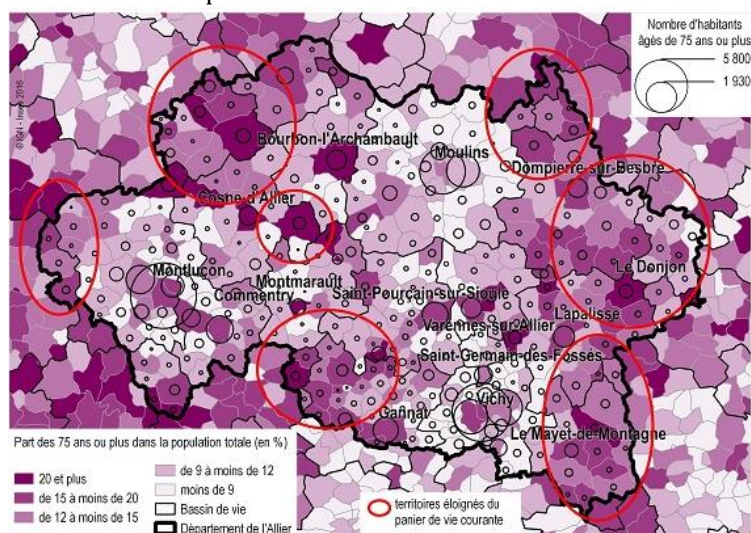
La répartition des clubs sur le département laisse apparaître de larges zones complètement vierges surtout au Nord et à l'Est. En croisant ces zones avec l'emplacement des collèges, on peut lister 7 villes avec un gymnase où il existe un potentiel : Commentry, Vallon-en-Sully, Cérilly, Lurcy-Lévis, Bourbon l'Archambault, Lapalisse. Villes auxquelles on pourrait éventuellement rajouter des antennes aux alentours de Vichy, de Montluçon et d'Yzeure.

Donc, il y a dans l'absolu la possibilité d'augmenter fortement le nombre de clubs en Allier. Si on regarde la densité de population de ces 7 villes, on s'aperçoit qu'elles sont du même ordre que celle de Marcillat-en-Combraille, de Dompierre sur Besbre donc l'idée n'est pas utopique.

L'implantation de nouveau ne pourra avoir de sens seulement si nous arrivons à soutenir les structures existantes et mettre en place des liens entre les clubs existants et les clubs ou antenne de ses clubs en création.

Les clubs employeurs auront un poids important à jouer dans ce développement. Pour renforcer leur structure dans le territoire périphérique dans lesquels ils sont implantés.

Pour autant, le comité devra être le porte-fort de ces liens et faciliter les mises en place des antennes clubs ou des nouveaux clubs, afin de permettre aux néo-bénévoles ou les clubs aidant de pouvoir agir sereinement dans le handball dans la nouvelle structure et dans les accueils collectifs de mineurs proches de celles-ci.

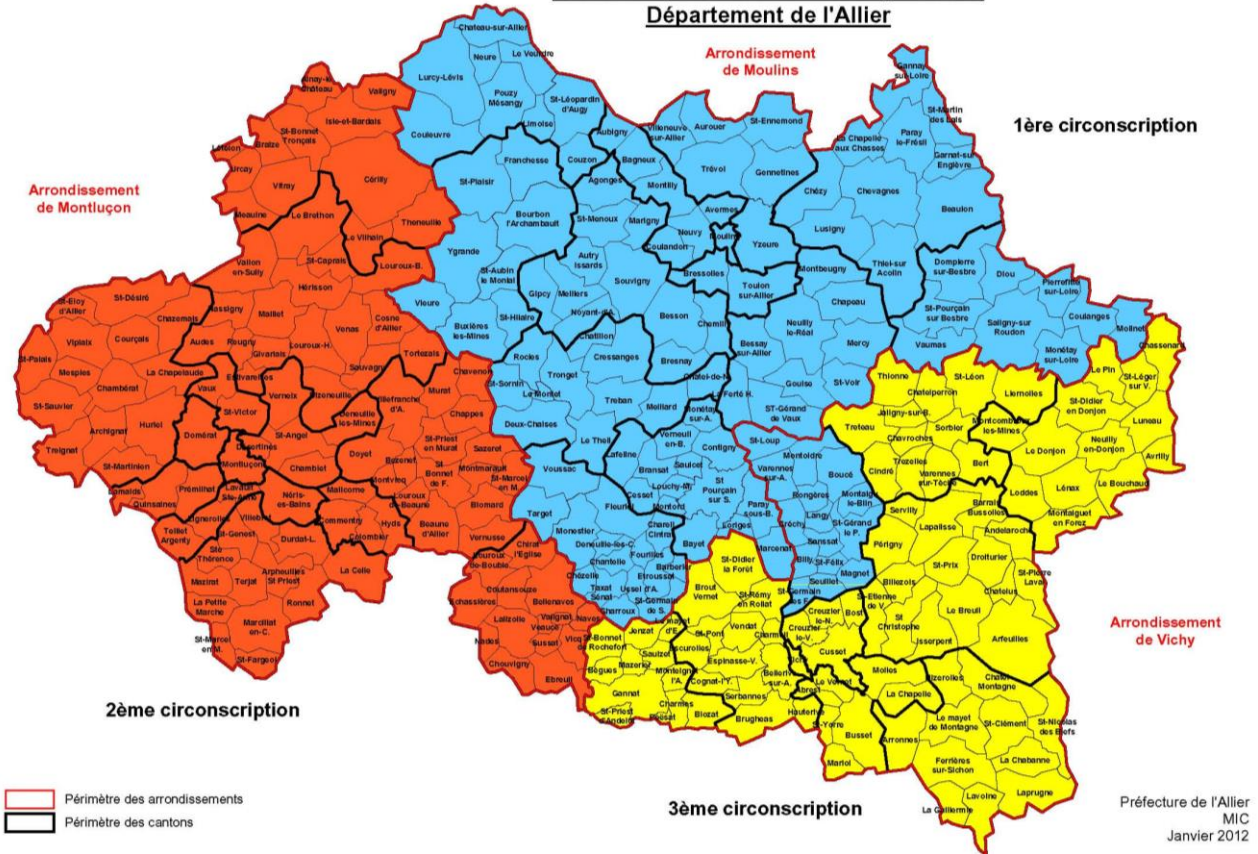


Répartition des communes de l'Allier suivant l'aire d'influence des pôles urbains

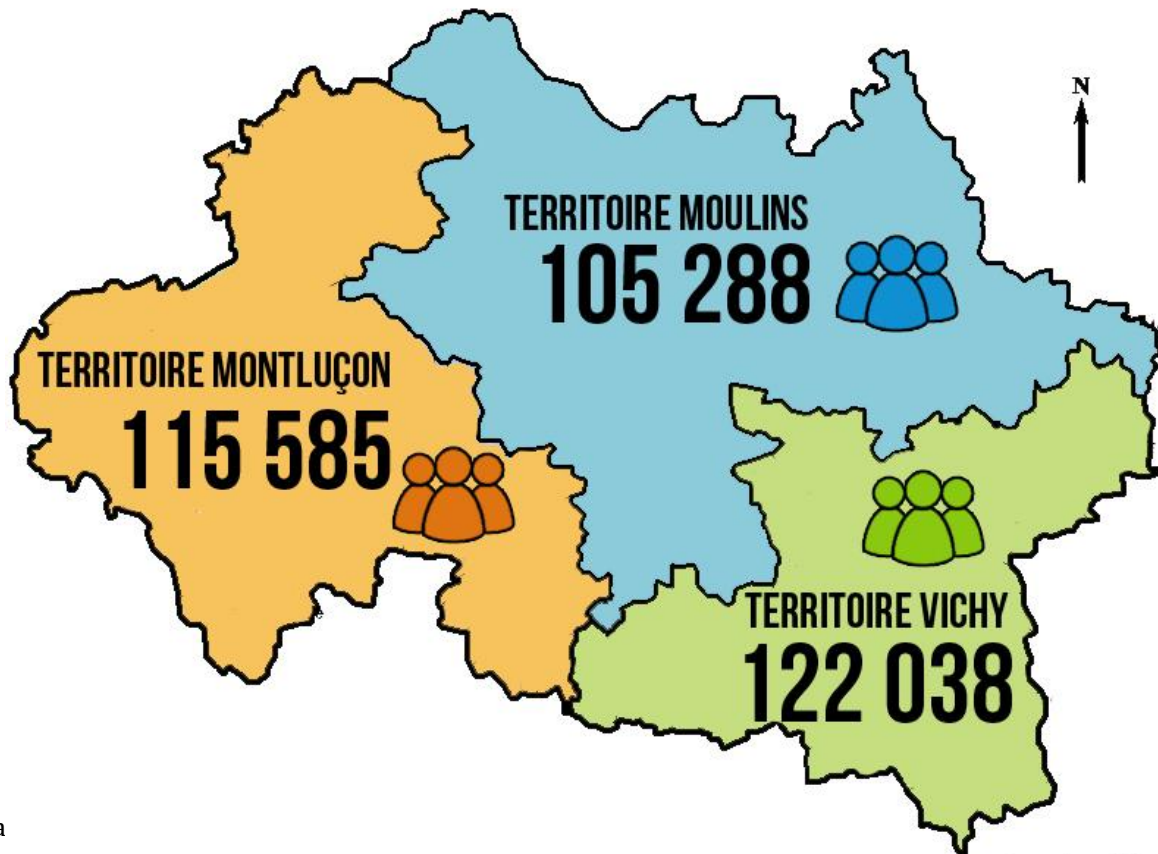
- Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- Commune isolée hors influence des pôles
- Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- Autre commune multipolarisée
- Périmètre des Unités Territoriales d'Action Sociale



Circonscriptions électorales législatives
Département de l'Allier



Population Insee département de l'Allier



Des a
créat

de

(source Insee 2012)



Si un nouveau club se créait, le comité, en plus des aides financières et matérielles de la FFHB et de ses organes déconcentrés, soutiendra ce club en mettant à disposition un de ses salariés pendant trois saisons. Les salariés auront en charge de trouver et de former des bénévoles sur place, en même temps qu'ils feront vivre le club administrativement et sportivement, pour passer la main au bout des trois saisons passées dans la structure.

A long terme, la proximité des clubs générera une dynamique où chacun évoluera à son niveau, à son rythme et favorisera peut-être les initiatives de rapprochement pour former des équipes compétitives.

4. L'aide à la création d'emplois

Le club peut être employeur ou accueil d'un service civique, qui sont des dispositifs différents d'accueil de personnes avec un statut de salarié ou volontaire (rémunéré).

1 L'aide à la création d'emploi classique ou d'apprentissage :

Le sens de l'action entrepreneuriale pour les clubs de handball de l'Allier :

Le bénévolat s'essouffle à cause :

- Les charges de la vie personnelles de chacun (déjà existante de tout temps).
- Les charges professionnelles de chacun => existante de tout temps.
- Les charges associatives quand on s'engage => qui ont énormément évolué depuis 10 années.
 - o La fréquence des moments de sport.
 - o Les informations que reçoivent les bénévoles en lien avec la vie associative et sportive sont une charge mentale très présentes : législations, réunions et bilans, vie du club, ...
 - o Les adaptations administratives nationales qui ont produit un rapprochement de l'information (charge) mais un éloignement des formations et accompagnement/soutien.
 - o Les contraintes sportives (élévation du niveau du handball de manière générale) qui nécessitent une connaissance plus fine du handball (à contrario des pratiques anciennes = savoir-faire seulement).
 - o Les enjeux de chacun (clubs, mairie, parents, pratiquant-es, ...), sont aussi une pression non négligeable.

Tout ces éléments, force un bénévole à réfléchir quand il s'engage et pousse à la « consommation » des services des associations qu'à l'engagement. Encore plus les dirigeants des clubs à prendre des risques (et les charges afférentes) de devenir employeur d'une association. Qui n'est pas le but de leur engagement initial.

Ce constat est « guide » dans la démarche de réflexion à la création et surtout l'accompagnement des clubs et salariées de ces clubs.

Plan de développement de création d'aide à la création d'emplois, le comité agit comme facilitateur de proximité :

- Faire un état des lieux des territoires proches des clubs pour cibler les publics cibles
- Etablir avec les clubs un éventuel plan de stratégie pour agir créer un emploi
- Guider/orienter les clubs vers les structures qui peuvent leur permettre de les aider efficacement dans les constructions de dossier et documents nécessaires (contrat, calcul des frais, gestion des frais, ...)

2 L'aide à l'accueil de volontaire en service civique :

Les volontaires en service civique ne sont pas salariés, la structure employeuse reste l'état français. Le club est un site d'accueil qui doit rendre des comptes à l'employeur du volontaire en service civique. Le club aura aussi des obligations spécifiques de formation volontaire et des cadres de missions précises. Le volontaire ne sera pas un salarié dont la fiche de mission sera dictée par le club mais avec une fiche de mission cadrer sur des missions de développement (sport santé, sport pour tous, écologie, sanitaires, lien social). Ses missions précises semblent loin des clubs, mais en fait la société change et l'accueil d'un volontaire (par ses missions) sera une plus-value pour aider les clubs sur des aspects de structuration/développement. Aspects dont les clubs ne peuvent pas se charger.

En accueillant, un volontaire en service civique le club joue pleinement son rôle social.

Plan d'aide à l'accueil des volontaires en service civique par le comité avec les clubs :



- Faire un état des lieux des territoires proches des clubs pour cibler les publics cibles
- Etablir avec les clubs un éventuel plan de stratégie pour agir créer un emploi
- Guider/orienter les clubs vers les structures qui peuvent leur permettre de les aider efficacement dans les constructions de dossier et documents nécessaires (contrat, calcul des frais, gestion des frais, ...)

3 Aide au développement des compétences des salariés-es et des volontaires en services civiques des clubs de handball :

Le comité étant un service de proximité pour les clubs dans la pyramide fédérale, les clubs étant l'organe fédéral de terrain au plus près des adhérents FFHB, il apparaît important pour le comité de handball de l'Allier de permettre aux clubs Bourbonnais ayant des salariés de pouvoir les aider dans le développement des connaissances et compétences de ces derniers. Un salarié ou un volontaire en service civique de club est parfois soumis à de très forte charge de travail sans avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour être efficace et rentable (surtout les premières années). Le champ d'action des associations sportives sont très précis – une seule activité, mais les connaissances liées à une activités sont extrêmement large pour devenir performant dans l'entraînement et la transformation « juste » et « efficace » des licenciés-es.

Le contexte sociétal change, le sport est un lieu de partage, de bons moments, de dépenses énergétiques et c'est un peu « une famille » pour les personnes ayant une fibre associative et collective. Mais ce paradigme, n'est plus une généralité en 2020. Les adhérents-es veulent aussi un service sans affects « communautariste », ils-elles souhaitent juste partager un instant dans un contexte précis et ensuite passer dans un autre contexte pour vivre des instants différents. Ils veulent un service qui les aides à s'entretenir ou occuper leurs enfants, bon marché, sans plus d'obligations calendaires ; ceci dans avec de la bonne humeur et de l'envie. Sportivement, d'aucun constate que le niveau de jeu est supérieur voir très supérieur, quand on s'éloigne des limites du Bourbonnais et de l'Auvergne. Nous sommes tous d'accord avec ce constat. Mais qu'elle différences existe-t-il entre ailleurs et nous ?

Ce service aux clubs d'accompagnement des salariés-es ou un volontaire en service civique est issu directement de ces constats.

5. La communication

Le plan de communication mis en place depuis 2016 s'est bien structuré, néanmoins un virage plus moderne et plus adapté aux réseaux de communication et aux publics est nécessaire.

2020-2021 :

- Mise en place d'un « Book » de présentation et de communication du comité à destination des clubs et des partenaires. Ce « Book » regroupera de manière succincte toutes les missions générales (délégations FFHB, liens institutionnelles publics) et les missions spécifiques (l'aide aux clubs adaptées aux vrais besoins des clubs et acteurs Bourbonnais du Handball en proximité).
- Réorganisation du site du comité, pour le rendre plus cohérent avec les actions mise en place et offrir une plateforme de visibilité plus lisible au comité de l'Allier et aux clubs Bourbonnais.
 - o Mise en place d'une plateforme type « bibliothèque » contenant des éléments simple clair et précis pour répondre aux questions des licenciés-es Bourbonnais-es.
- Création d'une page Instagram, pour avoir une communication plus instantanée.

2021-2022 :

- Mise en place d'un chargé de communication « Bourbonnaise » en lien avec plusieurs structures. Pour favoriser la communication des structures ne pouvant pas accéder à l'emploi.
- Création « officielle » d'une chaîne « YouTube » comme outil de développement :
 - o Technique = partage de connaissances Handball en lien avec les demandes des encadrants des clubs.
 - o Arbitrage : prolonger le projet territorial et départemental.
 - o Dirigeants : en complément du « Book » et du Site

2022-2023 :

- Renforcement des éléments des deux saisons précédentes.
- Donner la parole aux handballeurs-ses Bourbonnais-es.
- Nouer des liens avec les médias locaux pour développer des thématiques spécifiques

2023-2024 :

- Bilan des actions menées durant l'olympiade.
- Ajustement des éléments de la communication du comité pour rester juste par rapport au contexte sociétal et donner la parole aux handballeurs-ses Bourbonnais-es.



6. La féminisation :

A la suite des démarches de la politiques général et des évènements autour et en faveur des femmes depuis 2016.

Et la mise en place d'action de mise en faveur de la pratique et de l'investissement féminin, le comité affiche un pourcentage femme-homme de licenciés-es légèrement au-dessus des moyennes nationales.

A la suite, des extractions statistiques homme-femme, il apparait que l'effectif féminin ne baisse pas là où on pensait.

Il y a une baisse générale des féminines, mais directement lié à une baisse générale du nombre de licenciés de handball dans l'Allier.

Les nouveaux handballs montrent un gros déséquilibre et les dirigeantes aussi. Ceci peut s'expliquer par les représentations du sport dans l'esprit des parents de jeunes enfants et des personnes en situation de handicap.

Pour essayer de résoudre ces problèmes, le projet du comité sur l'Olympiade sera :

- Stabilisation du label de parité « équipollence, qui récompense depuis 2 saisons le club qui enregistre la parité homme -femme actif-active dans sa structure dans les fonctions de dirigeants-dirigeantes, encadrements et formations. Le club se voit doter d'un kit de matériel de handball.
- De la mise en lumière des tournois féminin. Notamment sur les manifestations du comité (coupe d'Allier, grand stade, « challenge » des petites pousses, ...).
- De développer les compétences et connaissances des salariées de clubs dans la prospection de nouveaux/nouvelles bénévoles.
- De former au plus près les encadrants -9, -11 ans pour améliorer la qualité d'accueil.
- De développer au sein du réseau scolaire (2s2c) et intervention une communication plus agressive sur les valeurs du handball et du handball féminin.
- La mise en place d'un vieux projet fédéral : les « handbassadrices ». Dont, le but sera :
 - o Mettre en place des Assises de la pratique féminine : où seront invitées les « handbassadrices » et les licenciées mais aussi toutes personnes intéressées ? ce moment sera le lieu pour discuter et mettre en place des actions et manifestations pour sensibiliser, mettre en lumière à la pratique féminine du handball.

Conclusion

Ce plan est le prolongement du projet 2016-2020. Lors de l'olympiade passée nous avons rattrapé notre retard sur les aspects de développement quantitatif et qualitatif, mais la fusion des régions – et le passage avec Rhône-Alpes a tout remis à plat (fermeture de 4 structures et perte de 600 licenciés environs).

La plan 2020-2024 – Paris Olympique, se veut plus adapter aux enjeux sociétaux, tout en alliant la proximité, le service aux licenciés et le développement des structures.

Notre objectif est de dépasser les 2024 licenciés-es, projet les jeux olympiques de 2024.

